

VIDEO MAPPING CONTEST

12^e ÉDITION - VENDREDI 9 ET SAMEDI 10 AVRIL 2027
LILLE / FRANCE

Dans le cadre du Video Mapping Festival #10 organisé par les Rencontres Audiovisuelles



Ce concours est ouvert à l'international, aux étudiant-e-s et professionnel-le-s du mapping, de l'audiovisuel, du film d'animation, des arts numériques, du graphisme, du jeu vidéo, etc.

Les créations devront être pensées pour la **façade du Palais des Beaux-Arts de Lille** à partir d'une matrice fournie, sur un thème libre.

Un comité de sélection choisira 6 projets.

Les candidat-e-s retenu-e-s réaliseront la création à l'aide d'une bourse de 4 000 € remise par l'organisateur.

La diffusion publique aura lieu les **vendredi 9 et samedi 10 avril 2027**, en soirée.

En plus de la bourse de 4 000 € remise pour la création, les 2 lauréat-e-s (Grand Prix et Prix du Public) remporteront une dotation pour proposer une création, l'un-e pour la prochaine édition d'iMapp Bucharest (dotation offerte par iMapp Bucharest), l'autre pour la Fête des Lumières de Lyon (dotation de 4 000 € offerte par Christie).



1 – Retrait des dossiers de participation

sur demande par mail : videomapping@rencontres-audiovisuelles.org

2 – Date limite de dépôt des candidatures : lundi 30 novembre 2026

3 – Annonce des candidat-e-s sélectionné-e-s : début janvier 2027

4 – Réception des fichiers de diffusion : lundi 22 mars 2027

5 – Diffusion des projets sélectionnés : vendredi 9 et samedi 10 avril 2027

RÈGLEMENT

Article 1 - Organisateur

Le concours et la diffusion du Video Mapping Contest sont organisés par les Rencontres Audiovisuelles.

Article 2 - Cahier des charges

La création vidéo doit avoir une durée de 3 à 4 minutes, être sonore, et être pensée pour la façade du Palais des Beaux-Arts de Lille.

Le comité de sélection apportera une attention particulière à l'écriture visuelle et sonore. Aucun contenu violent, pornographique ou discriminant ne sera toléré.

Article 3 - Pré-inscription

Le concours est ouvert à tout le monde et gratuit.

Le dossier technique avec la matrice de la façade est à demander par mail à :

videomapping@rencontres-audiovisuelles.org

Article 4 - Candidature

Les candidat·e·s doivent envoyer les éléments suivants pour le **lundi 30 novembre 2026 maximum**, pour chaque œuvre présentée :

- Le formulaire d'inscription dûment complété : <https://forms.gle/JMTMeoCSnDAzcKa2A>
- Un portfolio du/de la candidat·e ou de l'équipe.
- Une note d'intention.
- Un storyboard de l'intégralité de la création.
- 3 images de la création utilisables pour la communication en cas de sélection.
- Un mood board (en option).

Un dossier incomplet invalide l'inscription.

Article 5 - Sélection

Un comité de sélection composé de professionnel·le·s du mapping, d'artistes et de représentant·e·s des partenaires choisira 6 projets.

Les 6 candidat·e·s retenu·e·s se verront remettre une bourse de 4 000 € pour réaliser l'œuvre proposée et devront remettre au plus tard le lundi 22 mars 2027 la création vidéo, sous forme d'un fichier vidéo conforme à la fiche technique et au gabarit fourni (voir page 4).

Les organisateurs offrent 2 nuits d'hôtel aux candidat·e·s retenu·e·s pour la diffusion publique, une participation forfaitaire pour les voyages (le montant sera défini en fonction des provenances des candidat·e·s et du budget disponible), ainsi qu'une accréditation pour la conférence IBSIC du jeudi 8 au samedi 10 avril 2027.

Article 6 - Œuvre finale

Les candidat·e·s retenu·e·s s'engagent à produire une œuvre finale représentative du storyboard sélectionné, sauf discussion spécifique avec l'équipe des Rencontres Audiovisuelles. Si la création finale n'est pas représentative du storyboard sélectionné, aucune rémunération ne sera versée par les Rencontres Audiovisuelles à l'artiste/au studio.

Article 7 – Mentoring

L'organisateur offre aux candidat·e·s retenu·e·s l'opportunité de choisir un mentor, qui les accompagnera dans leur processus créatif. Les mentors sont des artistes confirmé·e·s, de renommée internationale.

Article 7.1 – Conditions

Les candidat·e·s retenu·e·s peuvent choisir un mentor parmi les 2 ou 3 mentors proposés. 2 rendez-vous minimum (appel ou visio) auront lieu entre les mentors et les candidat·e·s retenu·e·s.

Article 7.2 – Rôle et devoirs du mentor

Le rôle des mentors est d'offrir des conseils aux candidat·e·s pour les soutenir dans leur processus créatif.

Les mentors s'engagent à honorer 2 rendez-vous avec les candidat·e·s, sur demande des candidat·e·s.

Article 7.3 – Rôle et devoirs du/de la participant·e

Les candidat·e·s s'engagent à :

- Tirer profit des conseils et du soutien des mentors.
- Être patient·e et comprendre les délais du mentor, en gardant à l'esprit qu'ils offrent ce soutien de manière bénévole.
- Respecter les deadlines et les dates fixées par le mentor.

Article 7.4 – Suggestion de programme

Début janvier : annonce des participant·e·s sélectionné·e·s.

Mi-janvier : les participant·e·s choisissent un mentor, si ils/elles le souhaitent.

Mi-janvier : 1^{er} rendez-vous avec le mentor, retours sur la candidature.

Début mars : 2^e rendez-vous avec le mentor, présentation de l'état d'avancement du projet.

Le calendrier des rendez-vous est susceptible d'être modifié, les participant·e·s et les mentors peuvent déterminer ce qui leur convient le mieux.

Article 8 - Jury

Les créations seront diffusées publiquement les **vendredi 9 et samedi 10 avril 2027 sur la façade du Palais des Beaux-Arts de Lille**. Lors de la première projection, un Jury composé de professionnel·le·s nommera un·e lauréat·e (Grand Prix), éventuellement une mention honorifique, et le public sera invité à choisir un·e deuxième lauréat·e via un vote par SMS (Prix du Public). Le Jury sera constitué de représentant·e·s de festivals et d'artistes internationaux·ales, ainsi que de journalistes et/ou chercheur·euse·s - *sous réserve*.

En plus de la bourse de 4 000 € remise pour la création, les 2 lauréat·e·s remporteront une dotation pour proposer une création, l'un·e pour la prochaine édition d'iMapp Bucharest (dotation offerte par iMapp Bucharest), l'autre pour la Fête des Lumières de Lyon (dotation de 4 000 € offerte par Christie).

Article 9 - Paiement

Les candidat·e·s et lauréat·e·s adresseront une facture de 4 000 € HT après la diffusion de la création, à l'intention des Rencontres Audiovisuelles, qui sera réglée dans les 30 jours suivant réception de la facture (sous réserve d'un fichier transmis à la bonne date et d'une création conforme à ce règlement et au dossier de candidature déposé).

Article 10 - Droits et utilisation

L'œuvre reste l'entière propriété de son auteur·rice, qui en possède l'intégralité des droits. Il est aussi convenu que les Rencontres Audiovisuelles ne pourront apporter aucune modification artistique et ne pourront interférer avec le contenu de l'œuvre.

L'auteur·rice s'engage à être propriétaire de l'ensemble des droits liés à l'œuvre (images et son).

Les Rencontres Audiovisuelles ne pourront être tenues responsables en cas de litige.

Les candidat·e·s autorisent les Rencontres Audiovisuelles à utiliser leur œuvre de la manière suivante :

- . Diffusion de la création lors des soirées des 9 et 10 avril 2027.

- . Une captation vidéo sera réalisée et utilisée pour la promotion du Video Mapping Contest, du Video Mapping Festival et de l'œuvre : diffusion sur internet, ou lors de présentations du projet dans le cadre de diverses manifestations, sans limitation de durée ou de zone géographique.

Article 11 - Annulation

Les Rencontres Audiovisuelles se réservent le droit d'annuler l'événement en cas de force majeure. Si tel est le cas, les candidat·e·s seront immédiatement averti·e·s, et ne pourront prétendre à aucun dédommagement.

Les Rencontres Audiovisuelles se réservent le droit d'annuler la diffusion d'une création au cas où le média fourni ne correspondrait pas au dossier artistique, les candidat·e·s seront immédiatement averti·e·s, et ne pourront prétendre à aucun dédommagement.

Article 12

La participation au concours vaut acceptation de ce règlement.



FICHE TECHNIQUE

Informations complémentaires au regard des besoins techniques, formats et contraintes liés au lieu et au bâtiment choisi. Ces éléments sont à prendre en compte impérativement afin que la création soit adaptée au lieu de projection choisi.

Projection

Les fenêtres du bâtiment ne seront pas occultées.

Définition matrice/gabarit

4320 x 2048 px

Codecs vidéo autorisés

Fréquence image : 30 fps

Conteneur : QuickTime [.mov]

Codec : Apple ProRes 422 - 8bits
et/ou

Conteneur : QuickTime [.mov]

Codec : HAP - 8bits

Pixels carrés, progressifs, non entrelacés.

Codecs audio autorisés

Conteneur : WavPack [.wav]

Codec : PCM uncompressed, 48kHz -24bits

Niveau audio entre -10 et -12 LUFS

Envoi

L'envoi doit se faire au format numérique à l'adresse videomapping@rencontres-audiovisuelles.org

Fichier vidéo par WeTransfer / Dropbox / Mega...

Générique et mentions légales

Les œuvres sélectionnées étant projetées dans le cadre d'un programme public, le générique sera réalisé par l'équipe des Rencontres Audiovisuelles à partir des informations données dans le formulaire d'inscription.

Merci de ne pas inclure de générique dans votre création, et de remplir consciencieusement les informations du formulaire d'inscription afin qu'aucune erreur ne soit faite.